

**PAR COURRIEL**

Le 10 août 2020

**Objet : Demande d'accès à l'information**

---

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçue le 21 juillet dernier visant à obtenir les procès-verbaux des dernières réunions du comité consultatif régional de la traverse de l'île d'Entrée.

Vous trouverez ci-joint copie des documents demandés, soit les deux derniers comptes-rendus du comité consultatif régional de la traverse de l'île d'Entrée. Cependant certains renseignements ont été caviardés, et ce, en vertu des articles 19, 22, 23, 24, 27, 32 et 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1. (la Loi) qui prévoient ce qui suit :

**19.** Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de

nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

**23.** Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

**24.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

**27.** Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

**32.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire.

**37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

De plus, certains renseignements personnels ont été caviardés, et ce, en vertu des articles 54 et 56 de la Loi précitée :

**54.** Dans un document sont personnels, les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

**56.** Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

En lien avec votre demande, nous vous invitons également à consulter le lien suivant, sur notre site Web : [https://www.traversiers.com/user\\_upload/20191220 - Procès-verbaux des comités consultatifs régionaux des traverses de Matane de Rivière-du-Loup et de l'île d'Entrée.pdf](https://www.traversiers.com/user_upload/20191220 - Procès-verbaux des comités consultatifs régionaux des traverses de Matane de Rivière-du-Loup et de l'île d'Entrée.pdf)

Conformément à l'article 51 de cette Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate  
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours  
Documents demandés



Comité consultatif régional Île d'Entrée-Cap-aux-Meules			
COMPTE-RENDU	2018.05.29	10 h heure de l'Atlantique	Salle de Conférence du MTMDET 285, chemin Principal, Cap-aux-Meules

PARTICIPANTS	[REDACTED]	CTMA Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) Autorité portuaire de l'Île d'Entrée Pêches et Océans Conseil des anglophones madelinots (CAMI) Conseil des anglophones madelinots (CAMI) Municipalité des Îles-de-la-Madeleine Président-directeur général par intérim - STQ Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale - STQ
	[REDACTED] François Bertrand Marie-Gabrielle Boudreau	

Monsieur Bertrand souhaite la bienvenue aux membres du comité.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	
DISCUSSION	L'ordre du jour antérieurement transmis aux membres du comité par la secrétaire est adopté tel que proposé.

2.0 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2017	
DISCUSSION	Le compte rendu de la réunion du 15 novembre 2017 est adopté tel que rédigé.

3.0 SUIVIS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2017	
DISCUSSION	<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Quai de l'Île d'Entrée et dragage supplémentaire</b>            Ce suivi est en cours.            [REDACTED] mentionne que, concernant les travaux de réparation, à la suite d'une lettre de la STQ du 18 avril 2018, Pêches et Océans va transmettre des informations sur le quai. Les coûts de ces réparations seront à la charge de la STQ. Ce projet est une priorité pour Pêches et Océans.             Les membres discutent de la problématique d'ensablement à l'Île d'Entrée. Une réflexion doit avoir lieu sur la nécessité d'un dragage supplémentaire à l'extérieur de l'enrochement afin de régler le problème de présence de gravier. [REDACTED] ajoute que, selon les pêcheurs, le problème pourrait être réglé si le quai brise-lame était prolongé. [REDACTED] ajoute que ce prolongement améliorerait la sécurité sans aucun doute. Il est clair que le dragage supplémentaire n'est qu'une solution à court terme et récurrente. Les parties prenantes s'attarderont à réfléchir s'il est possible de trouver une solution à plus long terme. La STQ est prête à collaborer.         </li> </ul>



- Effectuer un plan d'affaires pluriannuel
- Assurer un financement stable
- Définir le niveau de service

---

#### **4. Projets immobilisations PQI (Plan québécois des infrastructures) 2018-2028 et PAGI (Plan annuel de gestion des investissements publics) 2018-2019**

---

M. Bertrand fait état des projets dans les différentes traverses.

##### Traverse Québec-Lévis

- Travaux à la gare de Québec, dont l'installation de tourniquets
- Mise à niveau des embarcadères de Québec et de Lévis, ce qui pourrait entraîner des arrêts de service.

##### Traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola

- Projet Fluidité (construction de nouvelles gares fluviales et réaménagement des aires d'attente) : un dossier d'acquisition par expropriation d'un terrain du côté de Saint-Ignace-de-Loyola pourrait retarder le début du projet.

##### Traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine

- Construction d'un duc-d'Albe en cours (2,5 M\$)

##### Traverse L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive

- Modernisation du NM *Joseph-Savard*  
Ce navire est destiné à faire le remplacement des deux navires de la traverse de Québec et devra donc être adapté en conséquence.
- Aménagement des aires d'attente à Saint-Joseph-de-la-Rive

##### Traverse Harrington Harbour-Chevery

- Entrepôt multifonctionnel (projet retardé d'une année)

##### Traverse de la rivière Saint-Augustin

- Transport des marchandises : projet de barge autopropulsée en cours

##### Traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout

- Réaménagement de l'aire d'attente à Matane

##### Traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny

- Mise aux normes de l'embarcadère de l'île

---

#### **5. Élaboration du rapport annuel de gestion 2017-2018**

---

Les travaux de rédaction ont débuté en mars pour un dépôt à l'Assemblée nationale prévu cet automne.

---

#### **6. Plan stratégique marketing**

---

Les faits saillants pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018-2019 sont :

##### **Lancement de la billetterie en ligne à la traverse de Sorel-Tracy**

- Le transfert d'une partie des transactions vers l'achat de billets et le renouvellement de laissez-passer en ligne permettra de gagner en fluidité sur place et de donner plus de choix à l'utilisateur.



	<p>██████████ mentionne qu'une telle situation devrait être évitée pour les prochaines années.</p> <p>██████████ ajoute que l'arrêt du service du navire, notamment son arrêt technique, devrait être annoncé plus à l'avance. En effet, le communiqué de presse est souvent diffusé seulement une semaine avant la fin du service. Plusieurs communiqués de presse successifs pourraient être émis afin de tenir les résidents informés de la fin du service.</p> <p>Un plan de communication devrait être élaboré avec toutes les parties prenantes afin que les résidents soient bien informés. ██████████ ajoute la particularité de la vie en communauté (la proximité) et l'amplification des rumeurs dans des cas similaires. De plus, il devra être demandé à l'opérateur de l'hélicoptère son plan afin d'être en mesure de pouvoir l'approvisionner en carburant.</p>
--	---

## 7.0 OFFRE DE SERVICE

<b>DISCUSSION</b>	<p>Ce point, en lien avec le 2<sup>e</sup> suivi, est reporté à la réunion du CCR de l'automne 2018.</p> <p>Ce suivi concerne l'ajout d'un voyage supplémentaire pendant la période estivale. ██████████ mentionne la problématique de la réception des marchandises contenues dans le réfrigérateur et le congélateur à bord (ils servent d'entrepôt).</p> <p>██████████ demande s'il est possible d'ajouter une traversée le dimanche et précise que ce besoin existe pendant toute la période du service pour les résidents. M. Bertrand précise que le besoin se doit d'être réel en raison de la saine gestion des deniers publics. En effet, cette traversée ajoutée pourrait engendrer des frais additionnels au niveau de l'exploitation du navire (équipage, etc.). Une analyse devrait être réalisée afin de déterminer le moment où cet ajout répondrait le mieux aux besoins. Il s'agira également de voir s'il est nécessaire de coordonner cette traversée supplémentaire et la réception des marchandises périssables à bord.</p> <p>Un projet-pilote pourrait être envisagé.</p> <p>Un comité pourrait être formé du comité de revitalisation, de la municipalité et de la STQ afin de se pencher sur cette demande. ██████████ mentionne que puisque les frais liés à des voyages additionnels sont déjà connus par la STQ, il n'est pas nécessaire que CTMA participe à ce comité.</p>
-------------------	--

## 8.0 ACHALANDAGE

<b>DISCUSSION</b>	<p>M. Bertrand présente les résultats de l'achalandage de la traverse île d'Entrée–Cap-aux-Meules, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.</p> <p>Une copie de la présentation de M. Bertrand est jointe en annexe A.</p>
-------------------	---

## 9.0 AUTRES SUJETS DE LA DIRECTION DE LA TRAVERSE DE L'ÎLE D'ENTRÉE

	<p>██████████ amène le sujet de l'ajout de stabilisateurs pour le confort des passagers. Il est précisé qu'une cale sèche est requise pour ajouter des stabilisateurs (queues de castor).</p>
--	---



	<p>Un autre dossier amené par [REDACTED] concerne les conditions de glace et les ponts flottants et le fait que la dernière section de ces ponts ajoute de la difficulté à la navigation du navire. Pêches et Océans validera la possibilité de retirer la dernière section de ces ponts flottants pour l'hiver prochain.</p> <p>Un troisième dossier amené par [REDACTED] concerne les travaux à venir sur le quai utilisé par le CTMA <i>Vacancier</i>. Ces travaux feront en sorte que le CTMA <i>Vacancier</i> accostera un mètre plus loin, ce qui fera peut-être en sorte que le NM <i>Ivan-Quinn</i> ne pourra pas s'accoster à l'épaule.</p> <p>Un autre suivi est ajouté pour la prochaine rencontre. Il s'agit du dossier de la mise en place d'un plan incliné du côté de Cap-aux-Meules.</p>
--	--

#### 10.0 PRÉSENTATION DU PLAN DE REVITALISATION DE L'ÎLE D'ENTRÉE

	<p>Ce dossier est présenté par [REDACTED]</p> <p>Les principaux points de cette présentation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les objectifs</li><li>• Les résultats anticipés</li><li>• L'idée du Triple I (Inspiration, Information, Idées)</li><li>• Le processus suivi pour le plan de revitalisation, notamment la visite de la Municipalité de Big Tancook;</li><li>• Les activités du plan :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ avec l'école : acquisition et réparations ainsi que le programme de l'été 2018 et le programme de l'été 2019</li><li>✓ avec la Municipalité : vieilles autos, pistes</li><li>✓ Pour le tourisme : projet culturel, compilation des données des visiteurs, autres projets à développer. Un agent d'information a été présent sur le quai de l'Île d'Entrée lors de la période estivale 2017; la formule sera améliorée cette année</li></ul></li><li>• Les ressources naturelles (érosion, inventaire)</li><li>• Le plan de mise en œuvre et les buts recherchés par ce plan de revitalisation</li><li>• Les prochaines étapes.</li></ul> <p>Une copie de la présentation de [REDACTED] est jointe en annexe B.</p>
--	---

#### 11.0 DIVERS


	Aucun point n'est discuté.
--	----------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 12 h 10, heure de l'Atlantique.

MARIE-GABRIELLE BOUDREAU, secrétaire



Comité consultatif régional Île d'Entrée-Cap-aux-Meules			
COMPTE-RENDU	2018.12.05	10 h heure de l'Atlantique	Par voie de conférence téléphonique

PARTICIPANTS		CTMA Ministère des Transports (MTQ) Autorité portuaire de l'Île d'Entrée Pêches et Océans Conseil des anglophones madelinots (CAMI) Municipalité des Îles-de-la-Madeleine Coordonnatrice des contrats et des dessertes maritime - STQ
	Sophie Asselin  François Bertrand Marie-Gabrielle Boudreau	Président-directeur général par intérim - STQ Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale - STQ

Monsieur Bertrand souhaite la bienvenue aux membres du comité. Il souligne l'importance d'assister de façon présente afin d'accroître les échanges et les interactions entre les membres.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	
DISCUSSION	L'ordre du jour antérieurement transmis aux membres du comité par la secrétaire est adopté en ajoutant les points suivants : <b>11.1 Sondage sur la satisfaction de la clientèle 2018</b> <b>11.2 Stabilisateurs</b> <b>11.3 Dragage</b> <b>11.4 Salle d'attente à l'Île d'Entrée</b>

2.0 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 MAI 2018	
DISCUSSION	L'adoption du compte rendu de la réunion du 29 mai 2018 est reportée à la prochaine réunion du CCR.

3.0 SUIVIS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 MAI 2018	
DISCUSSION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quai de l'Île d'Entrée et dragage supplémentaire</b> Ce sujet se décline en deux suivis : 1- <u>Évaluation du coût d'un dragage supplémentaire (pour créer une cuve à gravier)</u> Le coût supplémentaire pourrait être de l'ordre d'environ 50 000 \$ pour approximativement 1000 m<sup>2</sup>. Toutefois, ces données sont approximatives, car il n'y a pas eu d'évaluation de la superficie à draguer.</li> </ul>

Les membres du CCR sont d'accord que cette solution n'est pas une solution finale à la problématique.

2- Prolongement du quai brise-lame tel que prévu dans les plans initiaux

Un projet de reconstruction du musoir du brise-lame sud est prévu dans le calendrier de Pêches et Océans (MPO) pour 2019. Ce projet inclut la reconstruction de la rampe, du brise-lame sud et la mise à niveau de la structure du quai utilisée par le NM *Ivan-Quinn*.

La population de l'Île d'Entrée devrait donner son appui officiel à ce projet, pour la sécurité des pêcheurs. De plus, il est possible que le fait de ne pas prolonger ce quai puisse avoir des conséquences sur l'efficacité du service de traversier. mentionne qu'un appui de la part de l'Administration portuaire a été reçu par MPO. Le CAMI communiquera avec l'Administration portuaire à ce sujet. MPO transmettra une réponse officielle.

• **Adéquation entre l'offre et la demande**

Des améliorations ont été apportées et sont en cours d'évaluation.

• **Plan de continuité des services**

La coordonnatrice des contrats et des dessertes maritimes en poste depuis décembre 2017 s'engage à communiquer le plus rapidement possible les informations à l'égard du service de traversier, et ce, en collaboration avec son partenaire CTMA. De plus, l'information pourra être affichée aux endroits stratégiques pour la population.

Pour ce qui est de l'entretien annuel, explique que la période de l'automne serait plus appropriée pour les pêcheurs. En effet, à l'ouverture de la pêche aux homards, les bateaux sont chargés de casiers et aucun ne peut aller à Cap-aux-Meules si le NM *Ivan-Quinn* est arrêté pour l'entretien annuel. précise toutefois que le navire doit être prêt pour la saison estivale. Par conséquent, la maintenance doit être effectuée au printemps (en mai) pour éviter d'avoir des problèmes pendant la saison estivale. M. Bertrand se dit un peu surpris d'entendre cette demande puisque ce service est en place depuis bientôt dix ans. CTMA et la STQ regarderont s'il est possible de déplacer cet entretien annuel. Le déplacer de quelques jours ne serait probablement pas un problème.

• **Offre de service**

Un projet pilote est en cours depuis le 7 octobre dernier pour l'ajout d'un voyage le dimanche matin et depuis le 19 octobre pour l'ajout d'un troisième voyage le vendredi midi. Le projet pilote prendra une pause le 22 décembre prochain et sera de retour à l'été 2019.

Ces voyages supplémentaires ont parfois été utilisés. La traversée de 7 h 30 le dimanche est trop matinale pour la population, selon mentionne que c'est en raison des heures travaillées de l'équipage que cette traversée supplémentaire doit avoir lieu à cette heure. C'est une question de budget, mais également pour la conciliation travail/famille réitère que ce service devrait satisfaire les besoins de la population et qu'il faudrait peut-

	<p>être revoir l'horaire. Elle ajoute que cette traversée supplémentaire pour ce projet-pilote du matin devrait débuter le 1<sup>er</sup> mai prochain. [REDACTED] explique que ce projet-pilote sera évalué et analysé pour voir comment il pourrait être amélioré, tout en tenant compte des éléments liés à l'équipage.</p> <p>Sur une question de [REDACTED] [REDACTED] précise que l'heure de la traversée du vendredi est satisfaisante.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Condition de glace et ponts flottants</b> La dernière section des ponts flottants a été retirée. Ce suivi est fermé.</li><li>• <b>Mise en place d'un plan incliné du côté de Cap-aux-Meules</b> Une demande de projet a été initiée par la STQ. Une évaluation sera faite sous peu. Le projet englobe la mise en place du plan incliné et l'analyse du système de défense en place.</li></ul>
--	---

#### 4.0 MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES

DISCUSSION	Étant donné que la présente réunion se tient par voie de conférence téléphonique, la liste des membres sera révisée à la prochaine réunion du CCR afin que chacun puisse y apporter les ajustements ou corrections appropriés si nécessaire.
------------	--

#### 5.0 DOSSIERS DE LA STQ EN COURS

DISCUSSION	<p>M. Bertrand présente aux membres les principaux dossiers de la STQ :</p> <hr/> <p><b>1. Revue de mandat (état d'avancement)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Ce document est disponible sur le site Internet de la STQ.</li><li>✓ L'actualisation de la Loi constitutive de la STQ est à venir.</li><li>✓ Le Rapport annuel de gestion 2017-2018 de la STQ a été déposé à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2018. M. Bertrand transmettra une correspondance à ce sujet aux membres du CCR, incluant le lien Internet vers la Revue de mandat.</li></ul> <hr/> <p><b>2. Travaux PQI (Plan québécois des infrastructures) 2018-2019 et hors PQI 2018-2019</b></p> <p>M. Bertrand fait état des projets dans les différentes traverses.</p> <p><u>Traverse Québec-Lévis</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'installation de tourniquets à la gare de Québec est terminée.</li><li>• La mise à niveau des embarcadères de Québec et de Lévis, prévue ce printemps 2019, pourrait entraîner des arrêts de service.</li></ul> <p><u>Traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Projet Fluidité (construction de nouvelles gares fluviales et réaménagement des aires d'attente) : un dossier d'acquisition par expropriation d'un terrain du côté de Saint-Ignace-de-Loyola pourrait retarder le début du projet. Le processus d'expropriation, en collaboration avec la Direction générale de l'expertise immobilière du MTQ (ministère des Transports), est toujours en cours.</li></ul>
------------	--

- Autres projets prévus dans le PQI :
  - les navires actuellement en opération à la traverse de Tadoussac doivent être modernisés afin d'être relocalisés à la traverse de Sorel-Tracy,
  - la construction d'embarcadères doubles est également prévue.

Traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine

- La construction d'un duc-d'Albe (2,5 M\$) est achevée.

Traverse L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive

- La demande de modernisation du NM *Joseph-Savard* a été approuvée par le gouvernement.
- L'aménagement des aires d'attente à Saint-Joseph-de-la-Rive a été réalisé.

Traverse Harrington Harbour–Chevery

- La construction de l'entrepôt multifonctionnel à Chevery est prévue en 2019 (le projet est retardé d'une année).

Traverse de la rivière Saint-Augustin

- Transport des marchandises : la livraison de la barge autopropulsée est prévue en 2020.

Traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout

- Le réaménagement de l'aire d'attente à Matane est terminé.

Traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny

- La mise aux normes de l'embarcadère de l'île sera probablement retardée d'une année.



**4. NM *Armand Imbeau II* et NM *Jos-Deschênes II* (état d'avancement)**

- ✓ Le NM *Armand Imbeau II* a été livré à la STQ le 29 juin 2018. Après une période d'opérationnalisation à Québec, il a été transféré à la traverse de Tadoussac le 12 octobre 2018. Il a été mis en service le 20 octobre.

	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le NM <i>Jos-Deschênes II</i> a été livré à la STQ le 16 octobre dernier. Sa mise en service est prévue la première quinzaine de décembre.</li><li>✓ Une problématique sur les cheminées reste à corriger, en attente d'approbation de la part de la société de classification. La solution retenue sera réalisée sur le NM <i>Jos-Deschênes II</i>, puis sur le NM <i>Armand Imbeau II</i> à Québec ou à Tadoussac.</li></ul> <hr/> <p><b>5. Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nouveau gouvernement et nouveau ministre depuis le 18 octobre dernier : la STQ sera sous la responsabilité du ministre lui-même, M. François Bonnardel.</li><li>✓ Le Rapport annuel de gestion 2017-2018 a été déposé à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2018. Les membres des CCR sont invités à la consulter sur le site Internet de la STQ.</li></ul>
--	--

## 6.0 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION ANNUEL DE LA STQ À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

<b>DISCUSSION</b>	<p>M. Bertrand présente différents points du Plan d'action annuel de la STQ à l'égard des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ l'obligation légale et les fondements juridiques qui encadrent ce plan d'action</li><li>✓ les grandes lignes de ce plan;</li><li>✓ le niveau de priorité des mesures;</li><li>✓ des exemples de mesures à réaliser en 2018-2019 et de mesures récurrentes.</li></ul> <p>Le Plan d'action est disponible sur le site Internet de la STQ.</p> <p>Sur une question de M. Bertrand, [REDACTED] répond qu'il serait possible d'utiliser la rampe pour les véhicules afin d'embarquer des personnes en chaise roulante. Une vérification sera faite par l'équipage. Une analyse de la situation pour l'embarquement des personnes handicapées sera ajoutée au projet de plan incliné.</p> <p>Une copie de la présentation de M. Bertrand est jointe en annexe A au présent compte rendu.</p>
-------------------	--

## 7.0 RECONSTRUCTION DU MUSOIR DU BRISE-LAME

<b>DISCUSSION</b>	<p>[REDACTED] explique que lors d'une tempête, le musoir a été endommagé. Sa reconstruction est prévue. Des plongeurs sont allés faire récemment une inspection pour identifier à quel endroit sont les roches. Ce projet est prévu dans le budget de 2019, après la saison de la pêche.</p>
-------------------	--

## 8.0 ACHALANDAGE

<b>DISCUSSION</b>	<p>[REDACTED] présente les résultats de l'achalandage de la traverse île d'Entrée-Cap-aux-Meules, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2018. Une copie de la présentation de [REDACTED] est jointe en annexe B.</p>
-------------------	--

## 9.0 AUTRES SUJETS DE LA DIRECTION DE LA TRAVERSE DE L'ÎLE D'ENTRÉE

### **Emballage et embarquement de la viande fraîche**

Il y a actuellement cinq fermiers sur l'Île d'Entrée. L'un d'eux n'emballage pas adéquatement sa marchandise. Une correspondance sera transmise par CTMA à ces fermiers afin de les informer de la bonne manière d'embarquer la viande fraîche. Dans le cas contraire, la marchandise ne sera pas embarquée à bord.

La STQ validera les conditions de transport qui pourraient être élaborées à ce sujet.

## 10.0 DATES DES CCR EN 2019

Les dates proposées pour les prochains CCR sont le mardi 28 mai 2019 de 10 h à 12 h et le mercredi 20 novembre 2019, par conférence téléphonique de 10 h à 12 h heure de l'Atlantique.

## 11.0 DIVERS

### **11.1 Sondage sur la satisfaction de la clientèle 2018**

██████████ explique que les données du sondage de satisfaction de la clientèle sont préliminaires et sont présentées seulement verbalement aux membres du CCR.

La satisfaction globale de la traverse de L'Île d'Entrée en 2018 s'élève à 98 %. L'équipage offre un très bon service à la clientèle.

Les membres discutent du manque d'espace au quai de Cap-aux-Meules, surtout pour les espaces de stationnement près du navire. La STQ communiquera avec l'APIM (Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine) à ce sujet. Les membres échangent également sur le confort à bord, surtout le manque de sièges en période estivale.

Lorsque les données du sondage seront disponibles, la STQ les transmettra aux membres du CCR.

### **11.2 Stabilisateurs**

La STQ fera une analyse sur le type de stabilisateurs installés sur les bateaux de pêche.

### **11.3 Dragage**

M██████████ annonce qu'une inspection sera faite le 6 décembre afin de voir si un dragage est nécessaire. Les résultats seront transmis à la STQ.

### **11.4 Salle d'attente à l'Île d'Entrée**

Ce dossier est amené par ██████████ La communauté (Administration portuaire) a fait une demande pour déplacer la salle d'attente. Il faudra s'assurer de l'endroit où la déplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 11 h 55, heure de l'Atlantique.